# CC du Chaourcois (Siren : 241000462)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

### Données générales

| | |
|---|---|
| Nature juridique | Communauté de communes (CC) |
| Commune siège | Chaource |
| Arrondissement | Troyes |
| Département | Aube |
| Interdépartemental | non |

### Date de création

| | |
|---|---|
| Date de création | 18/12/2002 |
| Date d'effet | 01/01/2003 |

### Organe délibérant

| | |
|---|---|
| Mode de répartition des sièges | |
| Nom du président | M. Jean-Michel HUPFER |

### Coordonnées du siège

| | |
|---|---|
| Complément d'adresse du siège | 19 rue des Roises |
| Numéro et libellé dans la voie | |
| Distribution spéciale | |
| Code postal - Ville | 10210 CHAOURCE |
| Téléphone | 03 25 40 16 91 |
| Fax | 03 25 40 06 76 |
| Courriel | contact@chaourcois.fr |
| Site internet | www.chaourcois.fr |

### Profil financier

| | |
|---|---|
| Mode de financement | Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes |
| Bonification de la DGF | non |
| Dotation de solidarité communautaire (DSC) | non |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) | non |
| Autre taxe | non |
| Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) | oui |
| Autre redevance | non |

## Population

| | |
|---|---|
| Population totale regroupée | 5 053 |
| Densité moyenne | 14,10 |

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 26

| Dept | Commune (N° SIREN) | Population |
|---|---|---|
| 10 | Avreuil (211000229) | 150 |
| 10 | Balnot-la-Grange (211000260) | 131 |
| 10 | Bernon (211000369) | 195 |
| 10 | Chaource (211000757) | 1 163 |
| 10 | Chaserey (211000823) | 57 |
| 10 | Chesley (211000922) | 340 |
| 10 | Coussegrey (211001060) | 171 |
| 10 | Cussangy (211001144) | 210 |
| 10 | Etourvy (211001375) | 207 |
| 10 | Lagesse (211001789) | 199 |
| 10 | La Loge-Pomblin (211001946) | 67 |
| 10 | Lantages (211001813) | 256 |
| 10 | Les Granges (211001615) | 81 |
| 10 | Les Loges-Margueron (211001953) | 263 |
| 10 | Lignières (211001896) | 244 |
| 10 | Maisons-lès-Chaource (211002118) | 193 |
| 10 | Metz-Robert (211002340) | 55 |
| 10 | Pargues (211002704) | 128 |
| 10 | Praslin (211002936) | 97 |
| 10 | Prusy (211003009) | 105 |
| 10 | Turgy (211003751) | 48 |
| 10 | Vallières (211003819) | 148 |
| 10 | Vanlay (211003827) | 324 |
| 10 | Villiers-le-Bois (211004163) | 103 |
| 10 | Villiers-sous-Praslin (211004171) | 72 |
| 10 | Vougrey (211004288) | 46 |

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

| Compétences exercées par le groupement |
|---|
| Environnement et cadre de vie |
| - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés |
| - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés |
| Développement et aménagement économique |

- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique

*Est déclarée d¿intérêt communautaire la promotion par réalisation de signalétiques, édition de guides pour les itinéraires de randonnées listés ci-après : · Les circuits de randonnées pédestres suivants : - Le sentier des Petits Gués, au départ de Cussangy, - Le circuit des 5 Vallées, - Le circuit de Dagoniots, au départ de Coussegrey, - La Grande Randonnée du Pays (GRP) des Vins et des Fromages, au départ de Chaource, · Pour leur partie se situant sur le territoire de communes adhérant à la communauté de communes du Chaourcois : - GRP Tour des Vallées de la Sarce et de l¿Hozain passant par Chaource, Lagesse et Balnot la Grange, - GRP2 passant par Les Loges Margueron, - GRP 654 dit « de Saint Jacques de Compostelle » passant par Villiers le Bois et Etourvy, · Les circuits de randonnées V.T.T suivants : - Le circuit des Forêts au départ de Chaource, - Le circuit des Etangs au départ de Lignières, - Le circuit des Coteaux au départ d¿Etourvy, · Le circuit de randonnée V.T.T dit « des Prairies » pour la partie se situant sur la commune de Lignière. · Ainsi que tous autres circuits qui pourraient être créés sur le territoire de la C.C.C avec l¿agrément du conseil communautaire de la C.C.C. - Acquisition ou création de plans d¿eau d¿une surface supérieure à 5 hectares, ainsi que leur aménagement en base de loisirs, leur gestion et leur entretien.*

- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)

*Création, acquisition, aménagement, entretien et gestion de zones d¿activités économiques et des friches industrielles d¿intérêt communautaire : Les zones d¿activité économique d¿intérêt communautaire sont les zones à créer d¿une superficie supérieure à 1 hectare et situées dans des communes dont le finage est traversé par la RD 444 ou la RD 443. Création et gestion de réserves foncières situées sur le territoire de la communauté de communes permettant la création de nouvelles zones d¿activité économique et tertiaire. Construction, aménagement et gestion d'hôtels d'entreprises et/ou de bâtiments relais sur les zones d'activité économique d'intérêt communautaire. Accueil, maintien, extension ou promotion d¿actions et d¿activités touristiques d¿intérêt communautaire : Création et gestion d¿un office de Tourisme communautaire dont les missions seront définies conformément aux dispositions de la loi n°92-1341 du 13 décembre 1992. Mise en valeur des richesses touristiques et mise en place de moyens utiles au développement touristique. Promotion et mise en valeur des produits du terroir : Actions de promotion et mise en valeur des productions locales, gastronomiques et autres, fabriquées sur le territoire de la C.C.C ou à partir de produits émanant du territoire de la C.C.C. Création et gestion de campings d¿intérêt communautaire et de bornes pour camping-cars : Création et gestion de campings d¿intérêt communautaire et de bornes pour camping-cars sur le territoire de communes dont le finage est traversé par la RD 443 ou la RD 444. Acquisition ou création de plans d¿eau d¿une surface supérieure à 5 hectares, ainsi que leur aménagement en base de loisirs, leur gestion et leur entretien.*

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

*Equipements culturels : Construction, gestion, entretien et fonctionnement d'une salle de spectacles d'au moins 500 m2 et de tous nouveaux équipements ayant un intérêt communautaire de par la taille, l'objet et le rayonnement sur le territoire de la communauté de communes et/ou du Pays d'Armance. L'intérêt communautaire des nouveaux équipements susceptibles d'être aménagés sera déterminé par leur destination qui devra être en rapport avec le projet culturel mis en place. Actions de développement des loisirs : Soutien, participation à des activités associatives, artistiques, sportives, sociales et environnementales ayant un rayonnement sur le chaourçois et : - Dont le siège social est situé dans l¿une des vingt-cinq communes du canton, - Dont les activités concernent plusieurs communes du canton, - Ne régissant pas des biens ou des intérêts d¿ordre privé ou professionnel, - Secteurs les plus à même d¿être soutenus : culture, musique, économie, environnement, jeunesse (action d¿encadrement éducatives et pédagogiques), tourisme, social, sport (en fonction du niveau de jeu ou de l¿existence d¿une école sportive en direction de jeunes en nombre suffisant), - Secteurs non concernés sauf situation exceptionnelle ou existence d¿un projet original et innovant concernant plusieurs communes : les comités des fêtes, clubs du 3ème âge, les sociétés de chasse et de pêche, les compagnies de sapeurs-pompiers, les syndicats (scolaires, forestiers, laitiers), les organisations ponctuelles de manifestation à caractère festif ou de loisirs.*

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

*Equipements sportifs : - Construction, entretien et fonctionnement du COSEC de Chaource.*

- Activités péri-scolaires

*-Actions de soutien, information et aides vis-à(vis des assistant(e)s maternel(le)s.*

- Activités culturelles ou socioculturelles

*- Actions de développement des loisirs : Soutien, participation à des activités associatives, artistiques, sportives, sociales et environnementales ayant un rayonnement sur le chaourçois et : à Dont le siège social est situé dans l¿une des vingt-cinq communes du canton, à Dont les activités concernent plusieurs communes du canton, à Ne régissant pas des biens ou des intérêts d¿ordre privé ou professionnel, à Secteurs les plus à même d¿être soutenus : culture, musique, économie, environnement, jeunesse (action d¿encadrement éducatives et pédagogiques), tourisme, social, sport (en fonction du niveau de jeu ou de l¿existence d¿une école sportive en direction de jeunes en nombre suffisant), à Secteurs non concernés sauf situation exceptionnelle ou existence d¿un projet original et innovant concernant plusieurs communes : les comités des fêtes, clubs du 3ème âge, les sociétés de chasse et de pêche, les compagnies de sapeurs-pompiers, les syndicats (scolaires, forestiers, laitiers), les organisations ponctuelles de manifestation à caractère festif ou de loisirs.*

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

*- Mise en ¿uvre, suivi et évaluation du contrat de pays pour l¿ensemble de ses membres, - Elaboration et mise en ¿uvre de chartes intercommunales de développement et d¿aménagement dans le cadre de la mise en place du pays, - Création et réalisation de zones d¿aménagement concerté d¿intérêt communautaire : Les ZAC d¿intérêt communautaire sont les zones à créer, relevant des procédures opérationnelles d¿aménagement d¿une superficie supérieure à 1 hectare et situées dans des communes dont le finage est traversé par la RD 444 ou la RD 443.*

Développement touristique

- Tourisme

*Est déclarée d¿intérêt communautaire la promotion par réalisation de signalétiques, édition de guides pour les itinéraires de randonnées listés ci-après : · Les circuits de randonnées pédestres suivants : - Le sentier des Petits Gués, au départ de Cussangy, - Le circuit des 5 Vallées, - Le circuit de Dagoniots, au départ de Coussegrey, - La Grande Randonnée du Pays (GRP) des Vins et des Fromages, au départ de Chaource, · Pour leur partie se situant sur le territoire de communes adhérant à la communauté de communes du Chaourcois : - GRP Tour des Vallées de la Sarce et de l¿Hozain passant par Chaource, Lagesse et Balnot la Grange, - GRP2 passant par Les Loges Margueron, - GRP 654 dit « de Saint Jacques de Compostelle » passant par Villiers le Bois et Etourvy, · Les circuits de randonnées V.T.T suivants : - Le circuit des Forêts au départ de Chaource, - Le circuit des Etangs au départ de Lignières, - Le circuit des Coteaux au départ d¿Etourvy, · Le circuit de randonnée V.T.T dit « des Prairies » pour la partie se situant sur la commune de Lignière. · Ainsi que tous autres circuits qui pourraient être créés sur le territoire de la C.C.C avec l¿agrément du conseil communautaire de la C.C.C. - Acquisition ou création de plans d¿eau d¿une surface supérieure à 5 hectares, ainsi que leur aménagement en base de loisirs, leur gestion et leur entretien.- Accueil, maintien, extension ou promotion d¿actions et d¿activités touristiques d¿intérêt communautaire : - Création et gestion d¿un office de Tourisme communautaire dont les missions seront définies conformément aux dispositions de la loi n°92-1341 du 13 décembre 1992. à Mise en valeur des richesses touristiques et mise en place de moyens utiles au développement touristique. - Promotion et mise en valeur des produits du terroir : Actions de promotion et mise en valeur des productions locales, gastronomiques et autres, fabriquées sur le territoire de la C.C.C ou à partir de produits émanant du territoire de la C.C.C. - Création et gestion de campings d¿intérêt communautaire et de bornes pour camping-cars : Création et gestion de campings d¿intérêt communautaire et de bornes pour camping-cars sur le territoire de communes dont le finage est traversé par la RD 443 ou la RD 444. Acquisition ou création de plans d¿eau d¿une surface supérieure à 5 hectares, ainsi que leur aménagement en base de loisirs, leur gestion et leur entretien.*

Logement et habitat

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

| |
|---|
| - Préfiguration et fonctionnement des Pays |
| - Autres<br>*Prestations de services, de travaux ou de secrétariat à la demande et pour le compte de collectivités ou d'établissements publics. III/ Compétences supplémentaires A/ Bâtiments publics - Gestion et entretien des bâtiments à vocation de logements de la gendarmerie de Chaource. - Construction, aménagement et gestion de bâtiments à vocation administrative en vue d¿héberger les services administratifs de la communauté de communes du Chaourçois, de contribuer au maintien des services publics et d¿accueillir des permanences de services publics ou de services exerçant une mission de service public. - Construction, aménagement, et gestion de logements situés dans des bâtiments publics à vocation communautaire. IV/ Compétences facultatives A/ Prestations de services et maîtrise d¿ouvrage déléguée - Prestations de services, de travaux ou de secrétariat à la demande et pour le compte de collectivités ou d¿établissements publics,* |

## Adhésion à des groupements

| Dept | Groupement (N° SIREN) | Nature jur. | Population |
|---|---|---|---|
| 10 | SM pour l'aménagement rural du bassin Armance (SMARBA) (251001582) | SM ouvert | 18 879 |
| 10 | Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) (251002531) | SM ouvert | 313 574 |

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)